

Une équipe de professionnels à votre écoute



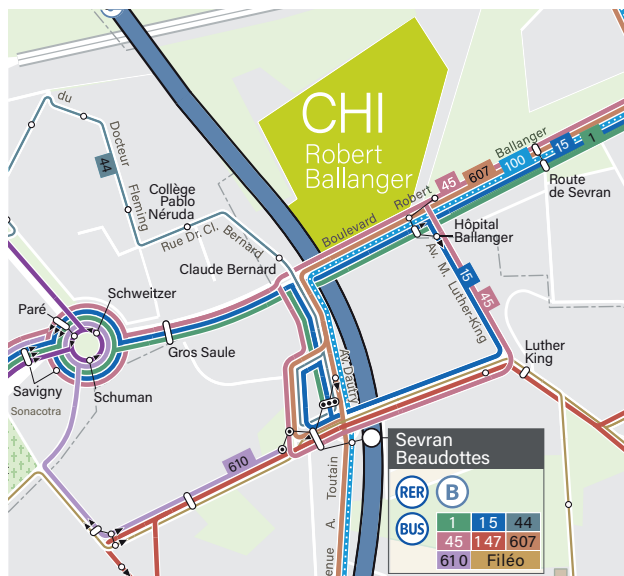
Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

- **Accueil PASS** : 01.49.36.70.66
rb.service.pass@ght-gpne.fr

Plan d'accès

CHI Robert Ballanger

Boulevard Robert Ballanger 93600 Aulnay-Sous-Bois
Standard 01 49 36 71 23



Accéder à l'hôpital par les transports publics

Ferroviaires :

ligne B du RER,
arrêt **Sevrans Beaudottes**

- De **Roissy**, direction Paris.
- De **Paris**, direction Roissy.

Routiers :

Les bus n° **1, 15, 44, 45, 100, 147, 607, 610** et **618**

s'arrêtent aux stations :
Hôpital ou gare de Sevrans Beaudottes.

Taxis

La station de taxis se trouve à la gare routière du RER B.

Accéder à l'hôpital par la route

En venant de Paris :

Autoroutes A1 ou A3
direction Roissy CDG -Lille
sortie **zone industrielle**
Aulnay sous bois.

En venant de province :

Autoroute 104 direction
Paris, sortie **Villepinte**
Tremblay

QR Code des coordonnées :



CHI
Robert
Ballanger



LE SERVICE SOCIAL

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé PASS



Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger

Service social
Bâtiment 1 - 1^{er} étage
Boulevard Robert Ballanger
93600 Aulnay-sous-Bois

www.ch-aulnay.fr

LE DISPOSITIF PASS

Nos Missions

- **Faciliter** un accès aux soins aux personnes ne bénéficiant d'aucune couverture maladie.
- **Offrir** un accompagnement spécifiquement dirigé vers un accès aux soins de droit commun.
- **Engager** une approche pluridisciplinaire sociale et médicale des problématiques de santé du patient.

Public concerné :

Je peux bénéficier du dispositif PASS si :

- Je n'ai pas d'ouverture de droits à l'assurance maladie.
- Je suis dans une précarité sociale.
- J'ai une pathologie nécessitant des soins médicaux (diabète, hypertension, etc.).

Les Prestations

- **Accueil** auprès du secrétariat du service social PASS.
- **Pré-évaluation** de la situation par l'adjoint administratif de la PASS.
- **Orientation** vers l'Assistante de service social de la PASS pour une évaluation sociale de la situation.
- **Prise en charge médicale** par le médecin référent de la PASS : les lundis de 13h à 15h uniquement sur rendez-vous auprès du service social.

Accès à l'ensemble :

- Des consultations externes.
- Aux actes d'imagerie.
- Aux actes de prise de sang et pansements.
- A la délivrance de médicaments par la Pharmacie Hospitalière.



**Actes Gratuits
pendant
3 mois**